

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

REGULATED INFORMATION

Colombes, 8 janvier 2016

Déclaration relative au nombre total de droits de vote et d'actions prévue par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

A la date du	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
31/12/2015	74 472 101	83 047 712	83 010 787

* * * * *